

ANNEXE AU RÈGLEMENT DE SÉCURISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES

SANCTIONS	CATÉGORIES DES FAUTES COMMISES		
Communiquées par lettre recommandée avec accusé de réception	1	2	3
AVERTISSEMENT (*)	<ul style="list-style-type: none"> • descente à un point d'arrêt non autorisé • utilisation abusive des portables • chahut • non présentation du titre de transport valide • non respect d'autrui • insolence • dégradation minime ou involontaire • non port de la ceinture de sécurité 		
EXCLUSION TEMPORAIRE DE COURTE DURÉE (de 1 jour à 1 semaine) (*)		<ul style="list-style-type: none"> • violence - menace • de prendre des photos de personnes présentes à l'intérieur du car • insolence grave - injures • non-respect des consignes de sécurité • récidive faute de la catégorie 1 	
EXCLUSION TEMPORAIRE DE LONGUE DURÉE (supérieure à 1 semaine) avec dépôt de plainte systématique (**)			<ul style="list-style-type: none"> • dégradation volontaire • vol d'élément du véhicule • introduction ou manipulation, dans le car, d'objet ou matériel dangereux • agression physique • manipulation des organes fonctionnels du véhicule • alcool + stupéfiants • récidive faute catégorie 2
EXCLUSION DÉFINITIVE (**)	En cas de récidive après une exclusion temporaire de longue durée, ou en cas de faute particulièrement grave.		

(*) Notifié par l'organisateur secondaire sur un service spécial.
Notifié par la Région sur une ligne régulière.

(**) Notifié systématiquement par la Région.
Retrait de la carte de transport par l'organisateur secondaire en services spéciaux.
Retrait de la carte de transport par le transporteur en lignes régulières.